Image not found or type unknown

PROJET DE LOI: Les recruteurs allemands bientôt privés de Facebook ?

Actualité législative publié le **31/08/2010**, vu **2385 fois**, Auteur : SAID ISSA

Un projet de loi déposé en Allemagne par le ministre de l'Intérieur, Thomas de Maizière, pourrait interdire aux patrons et autres recruteurs de consulter les profils des candidats à l'embauche sur les réseaux sociaux, dont Facebook. D'après les sondages, près de la moitié des recruteurs consulte ce type de sites avant de se décider. Opinions politiques (révélées, par exemple, via l'appartenance à des groupes ou les statuts publiés), mode de vie, sérieux, relations amicales : toute la vie privée est ainsi "scannée", au gré des informations laissées consciemment ou non par les intéressés.

L'ensemble des réseaux sociaux sont visés par le texte, sauf bien sûr ceux qui sont dédiés à la recherche d'emploi et à la mise en relation de professionnels, tels LinkedIn ou Viadeo. De façon plus générale, toute information trouvée sur Internet ne pourra être utilisée comme argument pour refuser une embauche.

Une loi qui serait difficile à appliquer

Ce projet de loi soulève des questions, notamment sur la capacité de l'État à faire appliquer l'interdiction. Comment savoir si un patron a consulté un profil Facebook ? Comment le punir en cas d'abus ? Cela reviendrait à espionner l'activité des dirigeants d'entreprise sur Internet. Aujourd'hui, une seule protection existe ; elle consiste à filtrer les informations que l'on rend disponibles sur les réseaux sociaux. Sur Facebook, il est par exemple possible d'interdire aux internautes hors du réseau d'amis de consulter certaines données, via les paramètres de confidentialité, dans l'onglet "compte".

L'Allemagne est très sensible aux problématiques de protection de la vie privée. Contrairement à la France par exemple, l'État fédéral impose des normes très sévères aux réseaux sociaux et à toute structure qui fiche ses utilisateurs. StudiVZ, un réseau social plus respectueux de la vie privée que le géant américain, domine aujourd'hui largement le marché outre-Rhin. Avec ses 500 millions de membres dans le monde, Facebook reste un nain chez les Allemands et, fait unique dans le monde, a dû amender ses conditions générales d'utilisation pour les résidents de ce pays. Le partage des données personnelles et la gestion des litiges y sont ainsi plus avantageux pour les utilisateurs. Comme quoi, c'est possible...

Publié le 30/08/2010 à 17:52 Le Point.fr

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés